

Trophée Chasseron Buttes

RÈGLEMENT

1 Participation

- 1.1 Les épreuves se disputent individuellement. L'âge minimal des concurrents est fixé à 12 ans.
- 1.2 Les participants âgés de moins de 12 ans révolus doivent être suivis par un représentant légal durant la course. Le représentant doit s'assurer de voir le participant au minimum 3 fois sur le parcours ou participer à l'épreuve en sa compagnie.
- 1.3 Les trois premiers de chaque catégorie doivent être présents lors de la remise des prix de la course. En cas d'impossibilité majeure et incontournable, ils doivent aviser l'organisateur et le Jury de course. Le non-respect des règles ci-dessus entraînera des pénalités voire la disqualification

2. Assurance

2.1 Chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. Il est recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère.

3. Considérations générales

- 3.1 Emporter le matériel obligatoire durant toute la course
- 3.2 Emporter une pièce d'identité (règle antidopage).
- 3.3 Chaque concurrent porte son dossard (numéro + sponsor), d'une manière bien visible sur la cuisse droite. L'organisateur peut exiger le port d'un deuxième dossard (par exemple sur le sac). Les dossards ne doivent pas être roulés ou découpés. L'organisateur peut les récupérer à la fin de la compétition.
- 3.4 L'appareil détecteur de victimes d'avalanches doit être porté selon les recommandations du fabricant. C'est-à-dire au plus près du corps et à un endroit sécurisé. Il doit être enclenché (mode émission) tout au long de la course. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de son appareil. Un contrôle sera effectué à l'entrée de la zone de départ. La pelle et la sonde sont obligatoires.
- 3.5 Le port du sac à dos par le concurrent est obligatoire et le portage de deux sacs est interdit.
- 3.6 Tout aide ne peut être donnée que par un membre du comité ou un bénévole de la course.
- 3.7 Toute autre forme d'assistance est interdite (y compris un « lièvre »).
- 3.7 L'échange des bâtons cassés est autorisé en tout temps.
- 3.8 Tout concurrent est tenu de suivre au plus près le balisage sous peine de disqualification.
- 3.9 Tout concurrent est tenu de venir au secours d'une personne en danger ou apporter son aide si il est témoin d'un accident.
- 3.10 Les aires de dépeutage et de recollage sont strictement réservées aux compétiteurs et aux contrôleurs. Les bâtons doivent être posés au sol durant les manipulations
- 3.11 L'organisation se réserve la possibilité de modifier en tout temps le programme ou le parcours de la course.

Le passage de la ligne d'arrivée doit se faire avec les deux skis, même cassés, sous peine de disqualification.

Le non-respect du règlement entraînera la disqualification ou des pénalités.

Toute réclamation devra être déposée par écrit sur une feuille officielle (à demander au président du jury) au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent auprès du jury de course. Une somme de CHF 50.- sera perçue. Elle sera restituée si le recours est admis.

4. Matériel

4.1 Le délégué technique ou le jury se réservent le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

4.2 Le matériel obligatoire par personne :

Une paire de skis d'au moins 60 mm de largeur au patin avec des carres métalliques sur au moins 90% de leur longueur.

La taille des skis est au minimum de :

- Hommes et Junior : 160 cm
- Dames et Cadets garçons : 150 cm

Le poids minimum pour les skis et les fixations :

- Hommes (Senior-Junior) : 750 grammes, soit 1500 grammes la paire
- Dames et Cadets garçons : 700 grammes, soit 1400 grammes la paire

Les skis sont équipés de fixations permettant le mouvement des talons à la montée et blocables à la descente. La fixation doit posséder un système de déclenchement latéral et frontal. Avec ou sans lanières de sécurité ou stoppeurs.

Une paire de bâtons de type alpin ou de fond ayant un diamètre maximum de 25 mm, avec des rondelles non-métalliques.

Une paire de chaussures montantes (au-dessus de la malléole). Les semelles doivent couvrir au moins 75% de la surface de la chaussure, la profondeur minimale des crans est de 4 mm. Ils doivent être au minimum au nombre de 8 au talon et de 15 à l'avant et avoir une surface minimale de 1 cm². La chaussure doit avoir au moins 2 boucles avec un système indépendant de fermeture.

L'utilisation du ruban adhésif ou équivalent pour fermer la chaussure est interdite. Les chaussures ne doivent pas avoir subi de modifications par rapport au modèle de référence du fabricant. Poids minimum pour les chaussures (coque et chausson sec)

- Hommes et Juniors : 500 grammes, soit 1000 grammes la paire
- Dames + Cadets garçons : 450 grammes, soit 900 grammes la paire
- Une paire de peaux antidérapantes. L'utilisation de ruban adhésif ou équivalent favorisant la glisse est interdite. Les peaux doivent pouvoir s'enlever et se remettre librement.

Une paire de gants couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée durant toute la course.

Un appareil détecteur de victimes d'avalanches DVA ou ARVA conforme aux standards EN 300718 (fréquence 457 KHz).

4.3 Autre matériel obligatoire :

Un sac à dos d'un volume suffisant afin de contenir à son intérieur tout le matériel exigé pour la course. Le sac à dos sera également équipé sur l'arrière de deux points d'attache des skis (pour le portage).

Une pelle à neige sortie d'usine sans modification (surface minimale 20 x 20 cm et équipée d'un manche adapté à l'usage). L'appellation « pelle à neige » est définie par le fabricant Les pelles dites souple sont interdites.

Une sonde à neige minimum 240 cm et d'un diamètre minimal de 10 mm. L'appellation « sonde avalanche » est définie par le fabricant.

- un gobelet plastique pour tout ravitaillement, pas de gobelet sont mis à disposition par la course Chasseron-Buttes au ravitaillement.

-Vêtements haut de corps : trois couches à la taille du compétiteur

-1 couche de corps a manche longue ou court selon les conditions météo

-1 combinaison de ski à manches longues ou équivalent

-1 coupe-vent respirant à manches longues.

-Vêtements bas de corps : deux couches à jambes longues à la taille du compétiteur

-1 combinaison de ski ou pantalon

-1 coupe-vent respirant.

- Une paire de lunettes de soleil filtrantes ou une visière adaptée au casque.

- Une couverture de survie d'une surface minimale de 1.80 m2. La dénomination « couverture de survie » est définie par le fabricant. La conformité du produit est sous la responsabilité du participant.

-Un casque conforme aux exigences de la norme UIAA 106. Il doit être porté durant toute la course, la jugulaire est obligatoirement fermée.

5. Neutralisation des courses

5.1 la montée sur le Crêt de la neige doit être effectué en moins de 2h00 (heure de neutralisation 10h00).

5.2 Neutralisation des coureurs au Chasseron 3h30 de course

6. Classement général

6.1 Résultats en cas d'arrêt de la course Le classement de la course se fera suivant l'ordre et le temps de passage au dernier point de contrôle.

6.2 Pour tout abandon le coureur ne sera pas classé.

7. Environnement

7.1Chaque concurrent est rendu attentif à la nécessité de ménager l'environnement. En course, tout concurrent qui jette ou abandonne un déchet (gobelet, bouteille, sachet, masque etc.) ou un objet d'équipement hors des dispositifs mis à disposition au poste de ravitaillement, ou qui a un

comportement entraînant un préjudice pour l'environnement, fera l'objet de pénalités, ou d'une disqualification.

8. Récompenses

8.1 Une planche de prix récompensera les meilleurs de chaque catégorie. La distribution des prix s'effectuera selon les modalités fixées par la Commission de ski alpinisme. Aucun prix ne sera envoyé.

9.inscription

9.1 Les inscriptions seront effectuées via le site du chronométreur.

9.2 Les inscriptions de dernière minute sur place seront validées jusqu'à 1 heure avant le départ de la course et majorées de 10.-

9.3 les remboursements d'inscription seront effectués par la société de chronométrage si l'assurance remboursement a été commandée lors de l'inscription, aucun remboursement sera effectué par l'organisation.

10.droit à l'image

Toutes photos de courses ou des podiums prise par les photographes de la course ou bénévoles sont la propriété du trophée de Chasseron Buttes.

Les images peuvent être diffusées sur un réseau social ou site internet ou même sur une affiche sans faire la demande a l'athlète représenté.

11.confirmation

Le règlement de course est considéré comme accepté au paiement de l'inscription.

Le comité des cours de Chasseron Buttes